

# ENQUETE PUBLIQUE

## ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE MONTCLERA A RUDOUX LIEU-DIT « LA PIECE »

Du 24/05/2022

Au 08/06/2022

### COMMUNE DE MONTCLERA





## COMMUNE DE MONTCLERA

### ENQUETE PUBLIQUE ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE MONTCLERA A RUDOUX

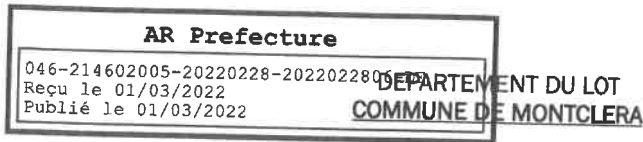
#### Liste des pièces du dossier

1. Registre d'enquête publique
2. Pièces administratives
  - 2.1 Extrait du registre des délibérations
  - 2.2 Désignation du commissaire enquêteur
  - 2.3 Arrêté municipal d'enquête publique du 15 avril 2022
  - 2.4 Avis d'enquête publique du 15 avril 2022
3. Projet
  - 3.1 Notice explicative et photos du site
  - 3.2 Dossier du géomètre expert
  - 3.3 Plan des lieux – Vue aérienne
  - 3.4 Liste des propriétaires riverains
  - 3.5 Copie du courrier adressé aux propriétaires riverains
4. Communication
  - 4.1 Attestation de parution dans la vie quercynoise
  - 4.2 Attestation de parution dans la Dépêche du Midi
  - 4.3 Extrait de la vie quercynoise
  - 4.4 Extrait de la Dépêche du Midi
  - 4.5 Certificat d'affichage
5. Annexes
  - 5.1 Demande des intéressés pour l'acquisition de la partie de chemin concerné

Le Maire,  
Guy THEULET

## 2. Pièces administratives

### 2.1 Délibération



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 FEVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 février, à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué en date du 16 février 2022, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy THEULET, Maire.

**Présents** : ANDRIEU R. BLANCO N. CARRIE A. DUBRUEL D. GIBILY S. POCAT-EARL R. REDOULES B. THEULET G.

**Absents excusés** : PRUNY A. TOURENNE L. (procuration donnée à R. POCAT-EARL)  
M. Bernard REDOULES a été élu secrétaire.

En raison de son implication dans l'affaire qui suit, M. le Maire demande à M. Serge GIBILY de quitter momentanément la séance.

**N° 2022-02-28/06 - DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DE MONTCLERA A RUDOUX -**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'achat de M. Serge GIBILY, d'une partie du chemin rural de Montcléra à Rudoux, depuis la parcelle cadastrée C 1151, au Nord, jusqu'à la parcelle cadastrée C 399, au Sud, lui appartenant, au lieu-dit « La Pièce ». Cette partie de chemin traverse sa propriété et n'est plus utilisé depuis des décennies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que cette partie de chemin n'est plus affecté à l'usage du public, conformément à l'article L161-10-1 du code rural ;

- 1/ accepte la désaffectation et le déclassement de la partie de chemin matérialisée en bleu sur le plan cadastral présenté,
- 2/ accepte le projet d'aliénation à M. Serge GIBILY de la partie de chemin sus-mentionné, issu du domaine privé de la commune,
- 2/ décide l'ouverture d'une enquête publique, après désignation du commissaire enquêteur

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire



Guy THEULET

Exécutoire après transmission à la préfecture et  
publication du 01/03/2022

Le Maire

Guy THEULET



## 2 Pièces administratives

### 2.2 Désignation commissaire enquêteur



Montcléra, le 14 mars 2022

M. Robert MARTEL  
780 Rue Laringade  
46090 MERCUES

Objet : Désignation commissaire enquêteur

Monsieur,

Suite à notre entretien du 9 mars 2022, concernant l'ouverture d'enquêtes publiques pour l'aliénation de deux parties de chemins ruraux, aux lieux-dits « la Pièce » et « Estrade », je vous confirme que je vous désigne en tant que commissaire enquêteur.

Dans l'attente de notre future collaboration,

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire



Guy THEULET

## 2 Pièces administratives

### 2.3 Arrêté municipal d'enquête publique n° 9/2022 du 15 avril 2022

DEPARTEMENT DU LOT  
**COMMUNE DE MONTCLERA**

ARRETE DU MAIRE N° 9

Prescrivant l'enquête publique préalable à l'aliénation :

- D'une partie du chemin rural de Montcléra à Rudoux, lieu-dit « la Pièce »
- D'une partie d'un chemin rural à Estrade

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux modifié par le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux ;

Vu les délibérations du conseil municipal du 28 février 2022 ;

Vu les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique ;

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour le département du Lot au titre de l'année 2022 ;

Considérant que le commissaire-enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

A R R E T E

**Article 1** : Objet – date et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de MONTCLERA, relative au projet d'aliénation

- D'une partie du chemin rural de Montcléra à Rudoux, au lieu-dit « la Pièce »
- D'une partie d'un chemin rural au lieu-dit « Estrade »

Du 24 mai 2022 à 9 h 00 au 08 juin 2022 à 19 h 00 pour une durée de 16 jours consécutifs ;

**Article 2** : Désignation du commissaire enquêteur/permanences

M. Robert MARTEL, Officier de l'armée de terre à la retraite, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie de MONTCLERA :

- Le mardi 24 mai 2022, de 9 h 00 à 12 h 00
- Le mercredi 08 juin 2022, de 16 h 00 à 19 h 00

**Article 3** : Dossier d'enquête publique et observations du public

Les pièces des dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de MONTCLERA pendant toute la durée de l'enquête, du 24 mai 2022 au 08 juin 2022, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

- Les mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mercredi et vendredi de 14 h 00 à 17 h 00.

afin que le public puisse en prendre connaissance. L'ensemble sera consultable sur le site internet de la commune (<https://www.montclera46.fr>)

Chacun pourra formuler éventuellement ses observations :

- Sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie indiquées ci-dessus ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie – 1 place Saint Pierre – 46250 MONTCLERA, qui sera annexé au registre, impérativement avant la clôture de l'enquête,

- Par courriel : [commissaire.enqueteur-46@hotmail.com](mailto:commissaire.enqueteur-46@hotmail.com), impérativement avant le 08 juin 2022, 19 h 00, qui sera annexé au registre (préciser en objet « enquête voirie »)
- Au commissaire enquêteur, en mairie, le premier jour de l'enquête, le mardi 24 mai 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 et le dernier jour de l'enquête le mercredi 08 juin 2022, de 16 h 00 à 19 h 00.
- Lors des permanences mentionnées ci-dessus et strictement pendant les horaires indiqués, le commissaire enquêteur pourra être contacté au numéro de téléphone suivant : 07 81 02 80 81, afin de recevoir les observations du public ou de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique.

**Article 4 : Information des propriétaires riverains**

Le présent arrêté sera notifié avec l'avis d'enquête publique aux propriétaires riverains concernés, par lettre recommandée avec avis de réception.

**Article 5 : Publicité de l'enquête**

Le présent arrêté sera affiché au moins quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie, aux extrémités des lieux concernés et sur le site internet de la commune (<https://www.montclera46.fr>).

Un avis sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux locaux (la Dépêche du Midi et la Vie quercynoise)

**Article 6 : Clôture de l'enquête**

A la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport et ses conclusions.

Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de MONTCLERA aux jour et heures habituels et par voie dématérialisée sur le site internet de la commune : <https://www.montclera-46fr>

**Article 7 : Décision intervenant au terme de l'enquête**

Après l'enquête publique, les projets, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur seront approuvés par délibération du conseil municipal. En cas d'avis défavorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal peut passer outre par une délibération motivée, conformément à l'article L.141-4 du code de la voirie routière.

**Article 8 : Voie de recours**

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Lot et à Monsieur le Commissaire enquêteur.

Fait à MONTCLERA, le 15 avril 2022

Le Maire

Guy THEULET



Arrêté rendu exécutoire le 19.04.2022

## 2 Pièces administratives

### 2.4 Avis d'enquête publique

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### COMMUNE DE MONTCLERA

#### Enquête publique préalable à l'aliénation de parties de chemins ruraux.

Par arrêté N°9 du 15 avril 2022 le Maire de MONTCLERA a :

- ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur :
  - une partie du chemin rural de de Montcléra à Rudoux, lieu-dit « la Pièce »,
  - une partie d'un chemin rural à Estrade.
- désigné M. Robert MARTEL en qualité de commissaire enquêteur.
- fixé les dates de l'enquête du 24 mai 2022 à 9 h 00 au 08 juin 2022 à 19 h 00.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables en mairie (les mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mercredi et vendredi de 14 h 00 à 17 h 00) et sur le site internet de la commune (<http://www.montclera46.fr>) pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra consigner ses observations :

- en mairie sur le registre,
- par courrier postal adressé à M. le Commissaire enquêteur – Mairie - 1 place Saint Pierre – 46250 MONTCLERA,
- par courriel : [commissaire.enqueteur-46@hotmail.com](mailto:commissaire.enqueteur-46@hotmail.com)

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le 24 mai 2022, de 09 h 00 à 12 h 00 et le 08 juin de 16h00 à 19h00. Il pourra être contacté au : 07 81 02 80 81, afin de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique, ou en visioconférence, approprié.

A l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter le rapport et les conclusions à la mairie de Montcléra et sur le site internet de la commune.

Le Maire  
Guy THEULET



### 3. Projet

#### 3.1 Notice explicative et photo du site

##### Notice explicative

##### Aliénation d'une partie de chemin rural de Montcléra à Rudoux

Le chemin rural de Montcléra à Rudoux au lieu-dit « La Pièce » traverse la propriété de M. Serge GIBILY de part et d'autre.

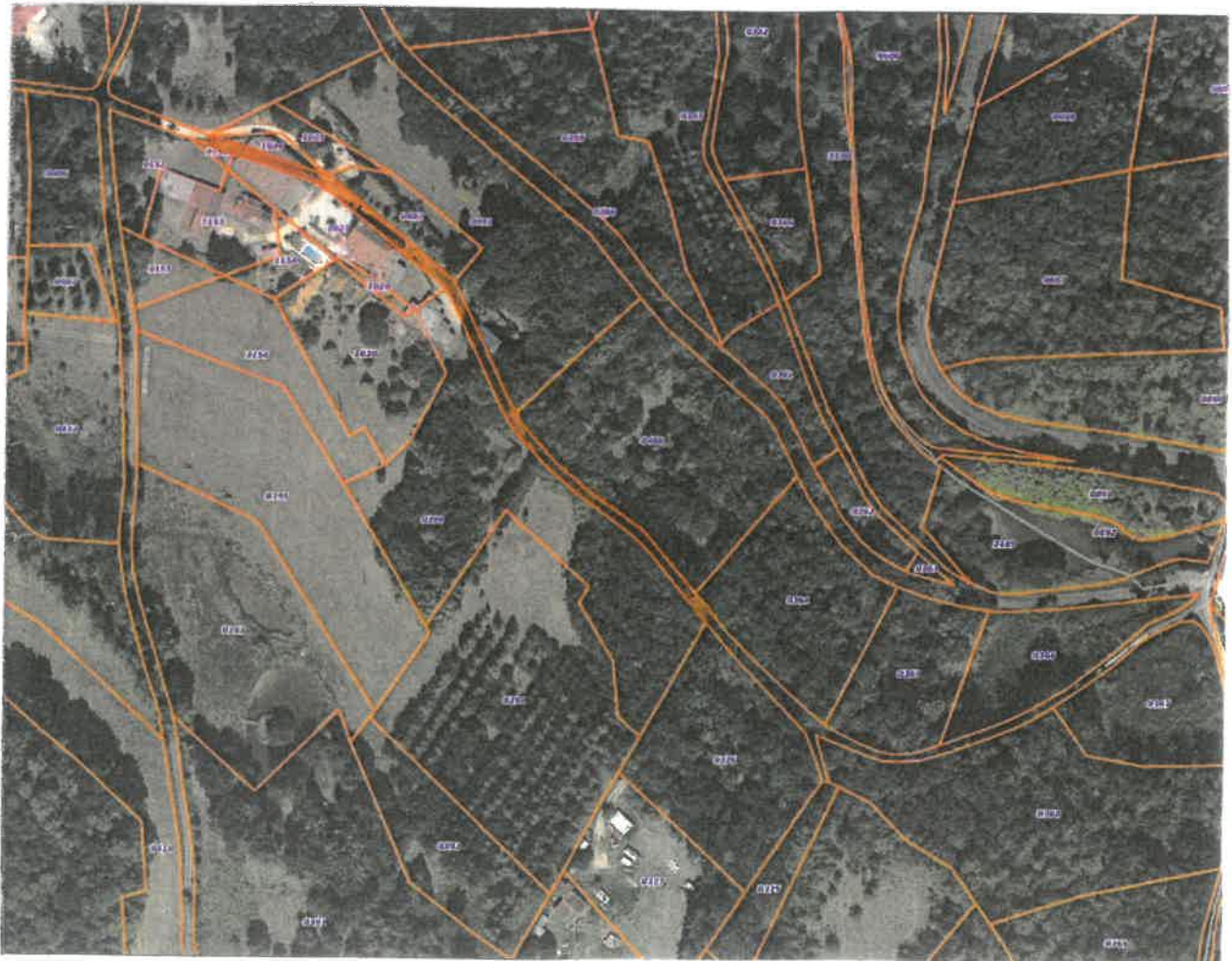
La demande d'aliénation porte sur la partie de chemin, depuis les parcelles C1151 et C1026, au Nord, jusqu'au début de la parcelle C 376, au Sud.

Dans la partie Nord, la construction d'un atelier, par le père de M. Serge GIBILY, datant de plusieurs décennies, empiète sur ce chemin (entre les parcelles 1151 et 1026)

Dans la partie Sud, la végétation a envahi le chemin, ce qui démontre que celui-ci n'est plus emprunté et est devenu impraticable avec les années.

Les parcelles attenantes à la partie du chemin, non aliéné, côté Sud, restent aisément accessibles par leurs propriétaires.

La cession de cette partie de chemin rural de Montcléra à Rudoux permettra à M. Serge GIBILY la création d'une unité foncière.





### 3. Projet

#### 3.2 Dossier géomètre expert

## COMMUNE DE MONTCLÉRA

*Projet d'acquisition d'un tronçon de  
chemin rural au lieu-dit  
« La Pièce » au droit de la propriété  
de M. Serge GIBILY*

## DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Commune de  
MONTCLÉRA

Mairie  
1, Place Saint-Pierre  
46250 MONTCLÉRA  
Téléphone : 05.65.22.86.95  
commune.de.montclera@wanadoo.fr

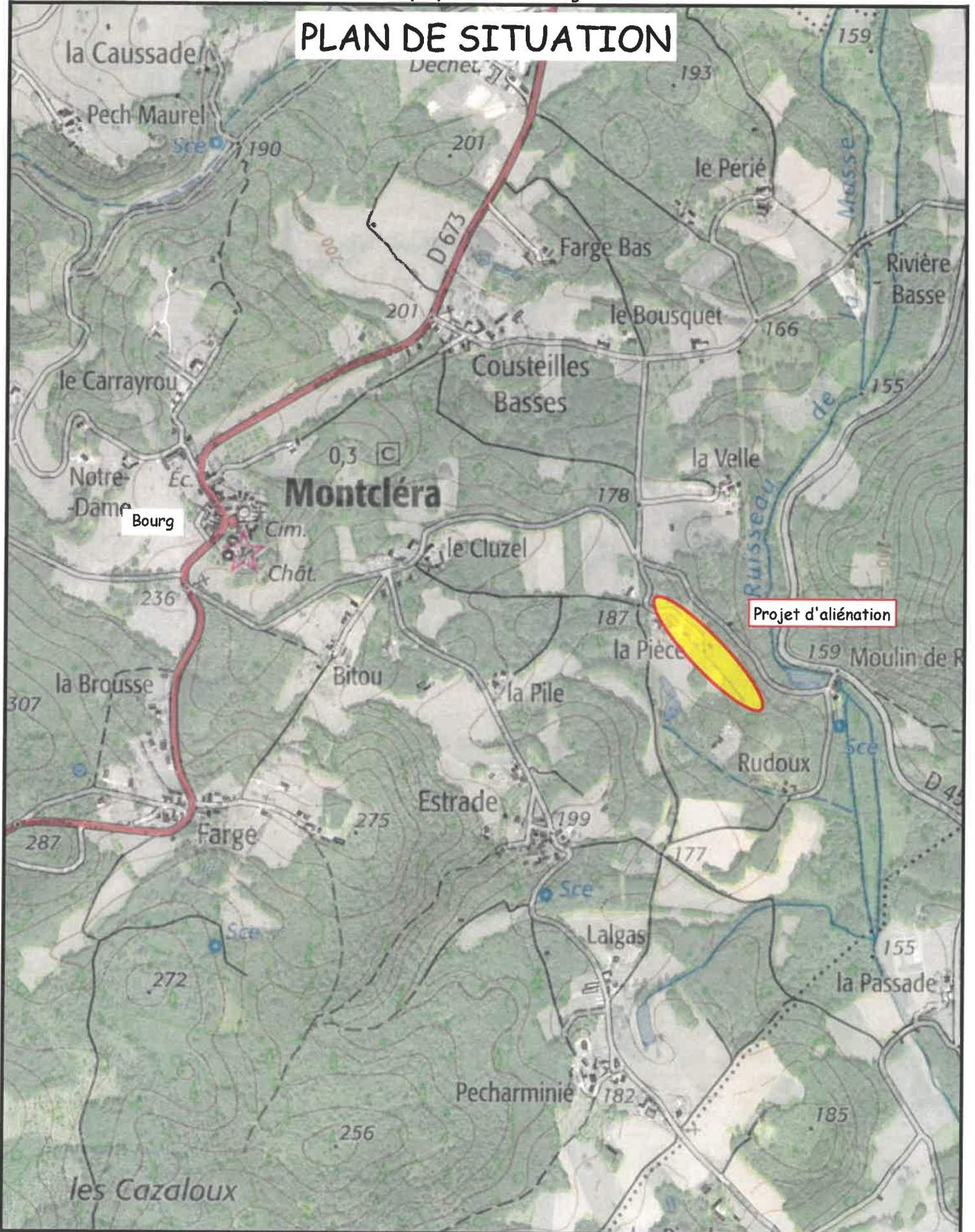


1044 Route de Salviac  
46300 GOURDON  
Tel : 05.65.41.09.78  
gourdon@agefaur.com

Dossier n°GO-22-083  
Avril 2022



# PLAN DE SITUATION

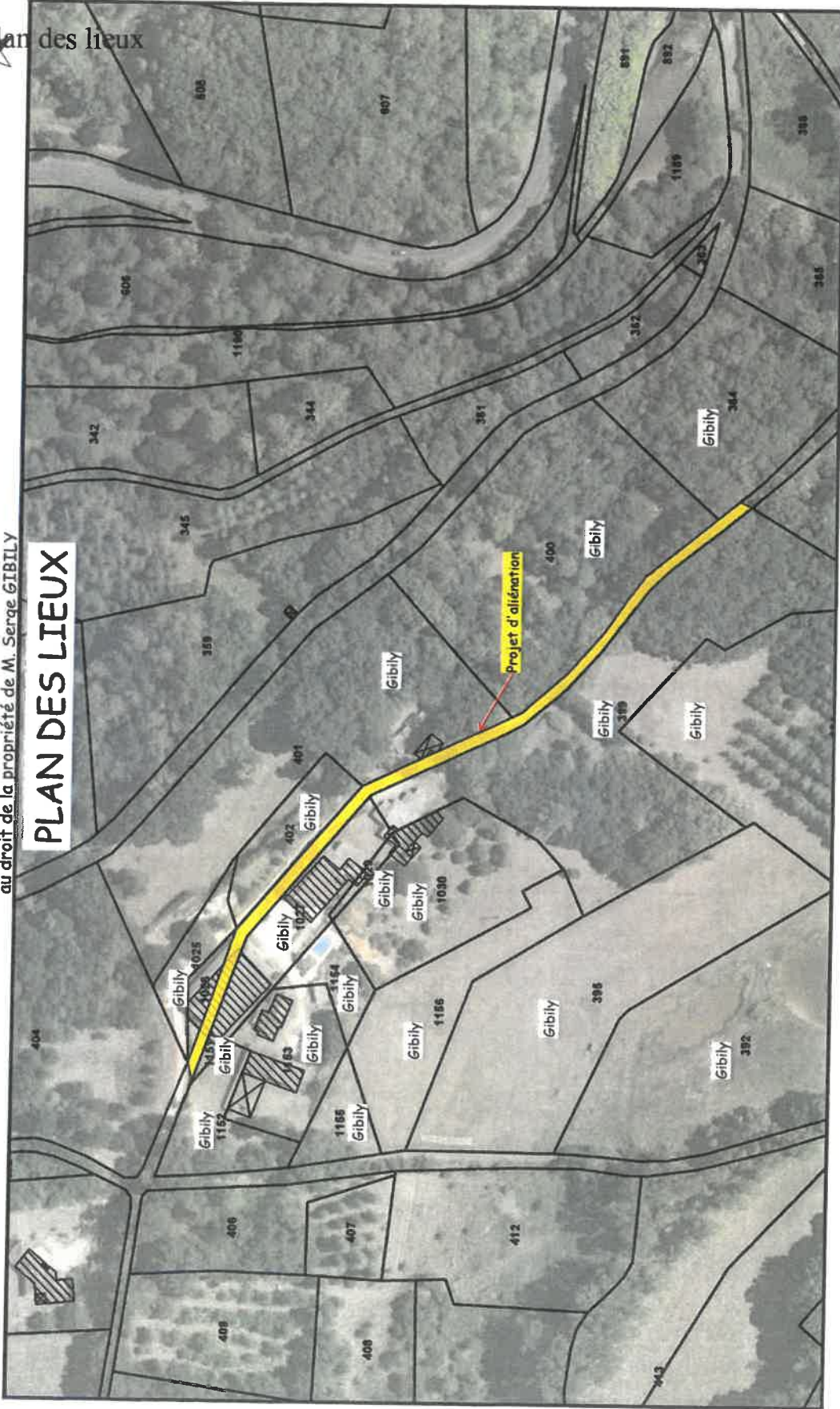


### 3. Projet

#### 3.3 Plan des lieux



Commune de MONTCLERA - Lieu-dit "La Pièce"  
PROJET D'ALIÉNATION  
d'une portion de Chemin Rural  
au droit de la propriété de M. Serge GIBILY



## PLAN DES LIEUX

Projet d'aliénation

Echelle : 1 / 1600  
Projection : RGF93 Lambert 93  
60-22-083

Edité le : 28-03-2022 10:48 (UTC + 1)  
Edité par : AGEFAUR SARL

Commune : Montcléra (46)





© IGN 2022 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 1° 13' 30" E  
Latitude : 44° 37' 02" N

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Projet d'aliénation de M. GIBILY

### 3. Projet

#### 3.4 Propriétaires riverains

### COMMUNE DE MONTCLERA

#### ALIENATION PARTIE DU CHEMIN RURAL DE MONTCLERA A RUDOUX AU LIEU -DIT « LA PIECE »

#### PROPRIETAIRES RIVERAINS

Parcelle	Propriétaire	Adresse	Date de réception du courrier
C 364/400/401/402/1025/1026/1151/1027/399	GIBILY Serge	210 route de la Pièce – 46250 MONTCLERA	
C 376	SUDREAU Serge	1700 – Route de Rudoux – 46250 MONTCLERA	

### 3. Projet

#### 3.5 Courrier adressé aux propriétaires riverains



Le 4 mai 2022

M. le Maire de MONTCLERA  
A

L RAR

Objet : Enquête publique  
Pj : Arrêté du maire – avis d'enquête publique

Monsieur,

Je vous informe de l'ouverture d'une enquête publique pour l'aliénation d'une partie du chemin rural de Montcléra à Rudoux, au lieu-dit « la Pièce », traversant la propriété de M. Serge GIBILY.

Je vous adresse l'arrêté du maire prescrivant l'enquête publique et l'avis publiant l'enquête publique. Je vous invite à prendre connaissance du dossier à la mairie de Montcléra, à compter du 24 mai 2022, ou sur le site internet de la commune :  
<https://www.montclera46.fr>

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire,  
Guy THEULET

## 4. Communication

### 4.1 Attestation de parution Vie Quercynoise



**legales-online.fr**  
le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

**05 62 11 37 37**  
[contact@legales-online.fr](mailto:contact@legales-online.fr)

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM287886, N°176664 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Vie Quercynoise - 46**

Date de parution : 05/05/2022

Fait à Toulouse, le 25 Avril 2022

Le Gérant



Bernard MAFFRE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### COMMUNE DE MONTCLÉRA

Enquête publique préalable à l'élaboration de projets de chemins ruraux.

Par arrêté N°9 du 15 avril 2022 le Maire de MONTCLÉRA :

-ordonne l'ouverture de l'enquête publique portant sur :

. une partie du chemin rural de de Montcléra à Buslou, lieu-dit « la Pèce »,

. une partie d'un chemin rural à Escade.

- désigné M. Robert MARTEL en qualité de commissaire enquêteur.

- fixé les dates de l'enquête du 14 mai 2022 à 9 h et au 08 juin 2022 à 19 h 00.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquêtes seront déposés et consultables en mairie (les mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mercredi et vendredi de 14 h 00 à 17 h 00) et sur le site Internet de la commune (<http://www.montclera.fr>)

pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra consigner ses observations :

- en mairie sur le registre,

- par courrier postal adressé à M. le Commissaire enquêteur - Mairie - 1 place Saint Pierre - 46250 MONTCLÉRA,

- par courriel :

[commissaire.enqueteur-46@hotmail.com](mailto:commissaire.enqueteur-46@hotmail.com)

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le 24 mai 2022, de 09 h 00 à 12 h 00 et le 08 juin de 16h00 à 19h00. Il pourra être contacté au : 07 61 02 50 81, afin de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique, ou en visioconférence, approprié.

À l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter le rapport et les conclusions à la mairie de Montcléra et sur le site Internet de la commune.

Le Maire

Guy THEULET

Consultation sur [www.legales-online.fr](http://www.legales-online.fr); [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr); loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ». L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



SNC L'Agence au capital de 385 000 Euros  
Rue du Mas de grille - 34436 Saint-Jean-de-Vedas Cedex  
RCS Montpellier - 494 010 208 - CODE APE : 7312Z - SIRET : 494 010 208 00014 - TVA : 064 010 100 014  
FR22474015270

## 4. Communication

### 4.2 Attestation de parution Dépêche du midi



**legales-online.fr**  
le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

**05 62 11 37 37**  
[contact@legales-online.fr](mailto:contact@legales-online.fr)

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM287882, N°176662 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Édition : **La Dépêche Du Midi - 46**

Date de parution : 05/05/2022

Fait à Toulouse, le 25 Avril 2022

Le Gérant



Bernard MAFFRE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### COMMUNE DE MONTCLERA

Enquête publique préalable à l'élaboration de  
parties de chemins ruraux.

Par arrêté N°9 du 15 avril 2022 le Maire de  
MONTCLERA a :

- ordonné l'ouverture de l'enquête publique  
portant sur :

. une partie du chemin rural de de Montcléra  
à Audoux, lieu-dit « la Pièce »,

. une partie d'un chemin rural à Estrade.

- désigné M. Robert MARTEL en qualité de  
commissaire enquêteur.

- fixé les dates de l'enquête du 24 mai 2022 à  
9 h 00 au 08 juin 2022 à 19 h 00.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront  
déposés et consultables en mairie (les mardi de

9 h 00 à 12 h 00 et les mercredi et vendredi de

14 h 00 à 17 h 00) et sur le site internet de la  
commune (<http://www.montclera46.fr>)  
pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra consigner ses observations :

- en mairie sur le registre,

- par courrier postal adressé à M. le Commissaire  
enquêteur - Mairie - 1 place Saint Pierre - 46250  
MONTCLERA,

- par courriel :

[commissaire.enqueteur-46@hotmail.com](mailto:commissaire.enqueteur-46@hotmail.com)

Le commissaire enquêteur recevra le public en  
mairie le 24 mai 2022, de 09 h 00 à 12 h 00 et

le 08 juin de 16h00 à 19h00. Il pourra être  
contacté au : 07 81 02 80 81, afin de convenir

d'un horaire de rendez-vous téléphonique, ou en  
visioconférence, approprié.

A l'issue de l'enquête, les administrés pourront  
consulter le rapport et les conclusions à la  
mairie de Montcléra et sur le site internet de la  
commune.

Le Maire  
Guy THEURET

Consultation sur [www.legales-online.fr](http://www.legales-online.fr), [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr), loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».  
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



SNC L'Agence au capital de 385 000 euros  
Rue du Mas Je grille - 34436 Saint-Jean-de-Vedas Cedex  
RCS Montpellier 464 010 209 - CODE APE 7312Z - SIRET 424 010 209 0001 - TVA n° FR161192046  
FR22 0401 9206



4. Communication

4.3 Parution Vie Quercynoise

Annonces légales

Avis administratifs

720402201 - AA

Commune de MONTCLERA
Enquête publique préalable à l'édification de parties de chemins ruraux
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 15 avril 2022, le maire de Montcléra a autorisé l'édification de parties de chemins ruraux...
Chaque pourvu assigner ses observations

720405001 - AA

Commune de MONTCLERA
Enquête publique préalable à l'édification de parties de chemins ruraux
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 15 avril 2022, le maire de Montcléra a autorisé l'édification de parties de chemins ruraux...
Chaque pourvu assigner ses observations

720405001 - VS

Univib CONCEPT
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Laubacque du 10 avril 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale: Société à responsabilité limitée

220406001 - VS

BARIBAL SERVICES
SAS au capital de 5 000 euros
AVIS DE NON DISSOLUTION

Le 20 avril 2022 l'assemblée générale ordinaire en application de l'article L228-42 du Code de commerce, la composition de la société malgré les pertes constatées.

720406001 - VS

SARL MOULINE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 5 000 euros
AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et en saisi en liquidation anticipée sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

720407001 - VS

PHARMACIE DE CAJARC
SARL au capital de 500 000 euros
AVIS DE CONSTITUTION

L'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 mars 2022, a décidé la constitution d'une société présentée par les caractéristiques suivantes:
Forme sociale: Société civile immobilière

Vie de sociétés

720412001 - VS

SCI HENRIK
Société civile au capital de 100 euros
AVIS DE CONSTITUTION

720412001 - VS

Clôture de liquidation
BONNEL PHILIPPE SAS, société par actions simplifiée unique personnelle en liquidation au capital de 2 000 euros

720412001 - VS

SCI BLAMAR
Société Civile Immobilière au capital de 700,25 euros
Clôture de liquidation

720412001 - VS

MODIFICATIONS
Société par actions simplifiée unique personnelle en date à Cahors du 31 mars 2022

720412001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PUYDAGU du 20 avril 2022, il a été constitué une société présentée par les caractéristiques suivantes:

720412001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 25 mars 2022, il a été constitué une société présentée par les caractéristiques suivantes:

Vie Quercynoise
51 ches 94 la Chartreuse
R.D. 05 43 16 49
Publité locale, régionale et pertes nationales

720412001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous signature privée du 22 février 2022, il a été constitué une SASU dénommée:

720412001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous signature privée en date à Cahors du 31 mars 2022

720412001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION
Par décisions du 29 avril 2022, l'assemblée générale ordinaire de la SARL au capital de 100 000 euros

720412001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION
Par décisions du 29 avril 2022, l'assemblée générale ordinaire de la SARL au capital de 100 000 euros

720412001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous signature privée en date à Cahors du 31 mars 2022

720412001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION
Par décision du 20 avril 2022, il a été décidé de transformer la SARL en SASU

720412001 - VS

AVIS RECTIFICATIF
Rectifié à l'inventaire paru dans La Vie Quercynoise du 26 avril 2022

720412001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous signature privée en date du 25 mars 2022, il a été constitué une société présentée par les caractéristiques suivantes:

720412001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous signature privée en date à Cahors du 31 mars 2022

720412001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous signature privée en date à Cahors du 31 mars 2022

720412001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous signature privée en date à Cahors du 31 mars 2022

720412001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous signature privée en date à Cahors du 31 mars 2022

720412001 - VS

Tarif de référence stipulé dans l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit de 183 € la ligne caractéristique

720412001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous signature privée en date à Cahors du 31 mars 2022

720412001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous signature privée en date à Cahors du 31 mars 2022

720412001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous signature privée en date à Cahors du 31 mars 2022



#### 4. Communication

##### 4.5 Certificat d'affichage

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Guy THEULET, Maire de MONTCLERA, Lot, certifie que l'arrêté n° 9/2022 du 15 avril 2022 prescrivant l'enquête publique sur l'aliénation :

- d'une partie du chemin rural de Montcléra à Rudoux, lieu-dit « La Pièce »
- d'une partie d'un chemin rural, lieu-dit « Estrade »

a fait l'objet d'un affichage

- sur le panneau d'affichage de la mairie
- sur les lieux concernés

a été publié sur le site internet de la commune.

Du 4 mai 2022 au 10 juin 2022

Fait à MONTCLERA, le 4 mai 2022

Le Maire,  
Guy THEULET



## 5. Annexes

### Demande des intéressés



Serge Gibily

210 route de La Pièce

46250 Montcléra

Monsieur Le Maire

Mairie

46250 Montcléra

Objet: achat chemin

Montcléra , le 23 Décembre 2021

Monsieur Le Maire,

Par la présente, j'ai l'honneur de demander l'achat de la partie du chemin matérialisée en bleu sur le plan cadastral joint, partie fermée par la végétation et ne desservant aucunes parcelles autres que celles m'appartenant (matérialisées en vert sur le plan). D'autre part ni piétons, ni véhicules n'y passent depuis des décennies.

Je vous indique d'ores et déjà mon accord de principe quant à la prise en charge des frais liés à cette acquisition.

Je reste bien entendu à votre disposition pour fournir tout complément d'information que vous jugerez nécessaire.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Serge Gibily